

buns furent obligés de les arrêter par des lois et des règlements sévères. On leur défendit donc de demander autre chose que du fourrage, du sel, du bois, des lits et un toit pour se loger, quand ils ne voulaient pas rester sous la tente (1). On laissait cependant à la générosité des provinciaux la permission d'offrir à leurs gouverneurs une certaine quantité de blé (*frumentum honorarium*) et de petits présents, à titre de cadeaux d'hospitalité (*xenia*) (2). Mais, comme ces libéralités forcées pouvaient ouvrir la porte à de nombreux abus, les lois les avaient renfermées dans des limites très-étroites. « Les cadeaux d'hospitalité ne doivent pas, disait Ulprien, arriver à la qualité de présents » (3). Aussi les magistrats ne pouvaient-ils recevoir autre chose que des aliments qui pouvaient se consommer en quelques jours (4). Mais, malgré la rigueur et la précision des lois, rien ne pouvait suffire aux gens qui venaient de Rome. Leurs voyages, nous dit Cicéron, étaient un objet d'épouvrante, leurs dépenses épuisaient la province et leur arrivée excitait la terreur : les villes les recevaient comme des tyrans et les maisons particulières comme des spoliateurs (5).

Le Préteur et les gens de sa suite n'étaient pas les seuls Romains qui venaient fondre sur les provinces : les publicains et les négociants étaient encore bien redoutables et bien avisés. On donnait le nom de publicains à ces sociétés de chevaliers qui prenaient des Censeurs la ferme des impôts (*vectigalia*) pour les percevoir ensuite à leurs risques et périls. Toutes les fermes n'étaient point réunies comme elles le fu-

(1) *Cic.* ad Attic. V. 16, *Horat.* Sat. 1, 5, v. 45.

(2) *Cic.* in Pisonem 86.

(3) *Ulpian.* de officio proconsul. Dig. 1, 16, frag. 6. *Nec xenia producenda sunt ad munerum qualitatem.*

(4) *Modest.* D. 1, 18, fr. 28.

(5) *Cic.* ad Quint. 1, 1.